

<https://enseignants.se-unsa.org/Moi-PsyEN-je-veux-le-remboursement-de-mes-frais>



Moi PsyEN, je veux le remboursement de mes frais

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : mercredi 11 mai 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Les personnels itinérants, dont les psychologues de l'Éducation nationale, se voient rarement rembourser en intégralité les frais kilométriques engendrés par leurs déplacements professionnels.

Or les prix des carburants ne cessent d'augmenter depuis quelques années pesant toujours plus sur la dégradation du pouvoir d'achat des PsyEN.

Des conditions restrictives

Lorsque l'employeur distingue les kilomètres réellement parcourus entre deux écoles ou deux établissements et les kilomètres éligibles au défraiement, il laisse la différence à la charge de ses personnels.

D'autre part, les conditions de défraiement étudiées en résidence administrative/résidence familiale ou encore en communes limitrophes, sont autant de motifs de non éligibilité au remboursement.

Si l'Unsa a récemment obtenu pour tous les fonctionnaires éligibles au défraiement une revalorisation de 10% des taux de remboursement, les conditions d'éligibilité doivent être revues.

Des enveloppes insuffisantes et tardives

Enfin, les enveloppes budgétaires allouées au défraiement des PsyEN sont rarement à la hauteur des frais réellement engagés et les remboursements supplémentaires, quand ils sont finalement octroyés, interviennent bien trop tardivement.

Parce qu'il considère plus que légitime que les PsyEN soient défrayés à la hauteur de leurs dépenses réelles pour leurs déplacements professionnels, le SE-Unsa exige un abondement des enveloppes dédiées et l'abandon de la condition de communes limitrophes, mais aussi la simplification des procédures remboursement et l'accélération des mises en paiement.